

# OUVATON

Coopérative SA à directoire et conseil de surveillance à capital variable  
Siège Social 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS RCS Paris 438 168 718

---

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2020

Le treize juin deux mille vingt, à 14 heures,

Les coopérateurs de la société OUVATON, société anonyme à capital variable dont le siège social est 16 bis rue d'Odessa 75 014 PARIS, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 168 718, étaient appelés, sur convocation du Directoire adressée par courrier électronique en date du 23 mai 2020, puis, en seconde convocation, à tenir Assemblée Générale le 13 juin 2020, en ligne.

L'assemblée s'ouvre à 14 heures sous la présidence de Philippe Ladame, Président du Directoire. Matthieu Patout est désigné secrétaire de l'Assemblée.

Les sociétaires ayant été dûment convoqués et les documents obligatoires communiqués aux sociétaires conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'assemblée est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

### **Le président rappelle l'ordre du jour :**

#### Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport moral et financier par le Président du Directoire
- Présentation du rapport du Conseil de Surveillance
- Approbation des comptes 2019
- Affectation du résultat
- Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- Quitus au Directoire et Conseil de Surveillance pour ledit exercice
- Élection des membres du Conseil de Surveillance
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités

### **Déroulement de l'Assemblée Générale :**

Il est donné lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes. Ces rapports, ainsi que les résolutions proposées au vote des sociétaires, donnent lieu à des échanges au sein de l'assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

A 15h le scrutin est clos. 422 sociétaires y ont participé.

## Résultats

### Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

#### PREMIÈRE RÉOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

**391 Oui**

**3 Non**

**28 Abstention**

---

#### DEUXIÈME RÉOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, constate que les comptes font apparaître une perte de 5 358 € et décide de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau", le portant à - 112 831 €. Elle décide en conséquence de fixer à 1,77 € la valeur de remboursement des parts dont le remboursement a été demandé en 2019.

**392 Oui**

**1 Non**

**29 Abstention**

---

#### TROISIÈME RÉOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale constate la variation du capital au 31 décembre 2019 (+ 15 696 €). Celui-ci s'élève à cette date à 132 864 €.

**400 Oui**

**1 Non**

**21 Abstention**

---

#### QUATRIÈME RÉOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société In Extenso, commissaire aux comptes titulaire, et le relèvement des seuils de l'audit légal obligatoire par la Loi n°2019-486 du 22 mai 2019, JO du 23 mai 2019, article 20, décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société In Extenso.

**343 Oui**

**2 Non**

**77 Abstention**

---

---

### CINQUIÈME RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

**393 Oui**

**4 Non**

**25 Abstention**

---

### SIXIÈME RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de surveillance ou par le secrétaire de l'Assemblée pour effectuer les formalités nécessaires.

**404 Oui**

**1 Non**

**17 Abstention**

---

### Élection des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée doit pourvoir à l'élection de quatre nouveaux membres. Deux sociétaires ont fait acte de candidature.

Résultat de l'élection au Conseil de Surveillance :

**Thierry Bayoud (389 voix - ÉLU)**

**Antoine Chevrier (389 voix - ÉLU)**

**Sonia Fath (389 voix - ÉLU)**

**Wilfried Marie (389 voix - ÉLU)**

**Philippe Micaelli (389 voix - ÉLU)**

**Abstention : 33**

Le Conseil de Surveillance est désormais constitué de :

- Christophe Barbey (élu en 2019)
- Thierry Bayoud (élu en 2020)
- Grégory Becq (élu en 2019)
- Philippe Cherpentier (élu en 2018)
- Antoine Chevrier (élu en 2020)
- Sonia Fath (élue en 2020)
- Wilfried Marie (élu en 2020)
- Philippe Micaelli (élu en 2020)
- Christian Weber (élu en 2019)

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de l'Assemblée.

---

Le Président de séance

Philippe Ladame



Le Secrétaire

Matthieu Patout

